

**Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies, tenue le mercredi 12 février 2020 à 17 h, à la salle de documentation (A-124) et située au 75 rue Duquet à Sainte-Thérèse, QC J7R 5R8

<b>Étaient présents :</b>	Mme Elaine Bourgeois	Personnel enseignant
	Mme Linda Lemieux	Personnel enseignant
	Mme Valérie Lauzon	Personnel enseignant
	M. Joël Morin	Personnel enseignant
	Mme Mélanie Désormiers	Personnel professionnel
	Mme Annie Tourangeau	Personnel de soutien
	Mme Marie-Noël Richer	Représentante du groupe socio-économique
	Mme Sophie Bédard	Représentante des organisations communautaires
	Mme Pascale Perreault	Élève
	M. Charles St-Aubin	Élève
	Mme Katerine Lepipas	Directrice
	M. Patrick Lazzaroni	Directeur adjoint
	Mme Manon Pagé	Gestionnaire administratif
	Mme Chantal Laforest	Représentante des entreprises de la région
<b>Étaient absents:</b>	Mme Angie Sirois	Personnel professionnel
	Mme Martine Lafrance	Personnel de soutien

**Références****Résolutions****19-20 CE 2.1****OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Mme Marie-Noël Richer ouvre la séance du conseil d'établissement à 17 h 10 et constate qu'il y a quorum.

**19-20 CE 2.2****ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR 12 FÉVRIER 2020**

Il est proposé par Mme Sophie Bédard et appuyé par Mme Éline Bourgeois d'adopter l'ordre du jour suivant tel que modifié:

1.	Ouverture de l'assemblée		5 minutes
2.	Adoption de l'ordre du jour du 12 février 2020	<i>adoption</i>	5 minutes
3.	Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2019		
	3.1 Adoption	<i>adoption</i>	5 minutes
	3.2 Suivi		
4.	Principes d'encadrement du coût des documents exigés aux élèves	<i>adoption</i>	5 minutes
5.	Budget révisé 2019-2020	<i>information</i>	10 minutes
6.	Attributions du conseil		
	6.1 Mesures budgétaires dédiées et protégées 2019-2020	<i>adoption</i>	7 minutes
7.	Informations de la direction	<i>information</i>	15 minutes
	7.1 Plan d'action annuel - Échanges pédagogiques		
	7.2 Session Janvier 2020 (Nouveaux groupes)		
	7.3 Suivi des Portes ouvertes		
	7.4 Adoption de la Loi 40		
8.	Points divers		5 minutes
9.	Levée de l'assemblée	<i>adoption</i>	1 minute

CÉ-CFNT-  
12022020-19-20-10

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**19-20 CE 2.3****PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 NOVEMBRE 2019****2.3.1****ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2019**

Il est proposé par Mme Annie Tourangeau d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 5 novembre 2019 tel que proposé.

CÉ-CFNT-  
12022020-19-20-11

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**2.3.2****SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 5 NOVEMBRE 2019**

Aucun suivi.

**19-20 CE 2.4 PRINCIPES D'ENCADREMENT DU COÛT DES DOCUMENTS  
EXIGÉS AUX ÉLÈVES - Pour adoption**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 77,1 (110.3.2), de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement établit, sur la base de la proposition du directeur du centre, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe, les crayons, papiers et autres objets de même nature.

**ATTENDU QUE** les principes d'encadrement suivants tiennent compte de la politique de la commission scolaire,

**D'APPROUVER** les principes d'encadrement suivants :

- le montant doit être raisonnable;
- le matériel nécessaire à la formation;
- accessible à tous.

Il est proposé par Mme Pascale Perreault et appuyé par Mme Linda Lemieux d'adopter les principes d'encadrement du coût des documents exigés aux élèves tel que proposé.

CÉ-CFNT-  
12022020-19-20-13  
**19-20 CE 2.5**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**BUDGET RÉVISÉ 2019-2020 – Pour information**

Mme Manon Pagé présente le budget révisé. Elle explique que les données sont basées sur le nombre d'élèves temps plein (ETP). En complément d'information, Mme Lepipas mentionne que le déficit de l'an passé constitue un fardeau fiscal qui a des effets sur le budget 2019-2020 et possiblement sur 2020-2021. Conséquemment, il y a eu des coupures à plusieurs niveaux.

Puis, Mme Pagé répond aux questions des membres.

**19-20 CE 2.6 ATTRIBUTIONS DU CONSEIL**

**2.6.1 Mesures budgétaires dédiées et protégées 2019-2020**

Le vendredi 29 novembre dernier, une consultation électronique a été proposée aux membres du conseil d'établissement afin d'obtenir leur accord relativement à une demande ministérielle de l'Éducation concernant l'allocation de mesures dédiées et protégées par la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

**RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE  
SUR LA RÉPARTITION DES MONTANTS REÇUS PAR  
L'ÉTABLISSEMENT POUR LES MESURES DÉDIÉES ET  
PROTÉGÉES**

Résolution no. **CÉ-CFNT-12022020-19-20-12**

Le conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies confirme que le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a alloué à l'établissement dans le cadre des mesures dédiées et protégées, un montant de 3 924,00 \$.

Le conseil d'établissement du Centre de formation des Nouvelles-Technologies confirme que le déploiement de ces mesures a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement.

Veillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfants scolarisés à la maison (11043 et 11053);
- Programme Une école montréalaise pour tous (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le rattachage et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme La culture à l'école – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

CÉ-CFNT-  
12022020-19-20-12

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 19-20 CE 2.7      **INFORMATIONS DE LA DIRECTION**

### 2.7.1      **Plan d'action annuel - Échanges pédagogiques**

Mme Lepipas apporte un suivi aux membres sur les moyens retenus pour réaliser le Plan d'action annuel du CFNT. Différentes formes d'activités ont été établies :

- Formation sur différents logiciels : inscription du personnel sur une base volontaire durant les journées pédagogiques;
- Échanges entre les différents programmes sur le module Métier et formation, communication et interaction sur le cheminement professionnel;
- Rencontre sur le Processus d'inscription d'un élève au CFNT : Stage d'un jour et Portes ouvertes, document aide-mémoire.

### 2.7.2      **Session Janvier 2020 (Nouveaux groupes)**

Mme Lepipas présente un tableau indiquant la variation du nombre d'élèves en comparaison avec l'an passé.

Une augmentation d'environ une quarantaine (40) d'élèves est observée.

### 2.7.3      **Suivi des Portes ouvertes**

Mme Lepipas informe les membres que les Portes ouvertes du CFNT ont eu lieu le jeudi 6 février 2020. Nous avons eu environ soixante-dix (70) personnes qui se sont présentées jusqu'à 20 heures malgré les intempéries annoncées.

Finalement, une conférence donnée par l'Association PANDA de Thérèse-de-Blainville et des Laurentides a eu lieu sous le thème «Maintenir une bonne relation avec un déficit de l'attention». Les gens devaient s'inscrire à celle-ci. Il s'est présenté une dizaine (10) de personnes.

Ce même soir, il y a eu environ quatre (4) inscriptions pour la session d'automne 2020. D'où l'importance de promouvoir le CFNT et de faire connaître les programmes du Centre.

### 2.7.4      **Adoption de la Loi 40**

Mme Lepipas présente la lettre reçue par le ministre en date de ce jour. De plus, elle donne certaines informations concernant la Loi 40 :

- Loi 40 : adoptée sous bâillon, le 8 février 2020 : 160 amendements apportés
- Depuis le samedi 8 février dernier, c'est la fin des élus. Le conseil des commissaires, tel que connu depuis plusieurs années, n'a plus de légitimité. Par conséquent, les présidents et commissaires sont sans emploi depuis ce jour. À son tour, la Fédération des commissions scolaires a été abolie. Nous parlons maintenant de la Fédération des Centres de services scolaires. Cette dernière, pour l'instant, est pilotée par les directeurs généraux des CS. Actuellement, ces derniers ont plein pouvoir décisionnel jusqu'au 30 juin. À compter du 1<sup>er</sup> juillet, il y aura création du Conseil d'administration des Centres scolaires.

La composition du conseil d'administration sera la suivante :

- 5 employés (1 enseignant, 1 membre du personnel professionnel non enseignant, 1 membre du personnel de soutien, 1 direction d'établissement et 1 membre du personnel d'encadrement);
- 5 parents représentant chacun un district et désignés parmi les membres du comité de parents;
- 5 membres de la communauté aux profils différents et domiciliés sur le territoire.

À ce compte, le calendrier politique n'existe plus. Les comités suivants ont donc été abolis :

- Conseil des commissaires ;
- Comité exécutif ;
- Commission éducative.

Au lieu d'un conseil des commissaires, c'est une rencontre publique qui aura lieu le 25 février prochain. Les commissaires y seront pour une dernière fois, un remerciement leur sera fait pour toutes les années où ils

ont travaillé conjointement, avec la direction générale, pour faire de la CSSMI, une des commissions scolaires les plus performantes au Québec.

Finalement, les avocats de la CSSMI analysent actuellement les amendements à la Loi 40. C'est un moment historique en regard de la gouvernance scolaire de l'éducation au Québec.

**19-20 CE 2.8 POINTS DIVERS**

Aucun.

**19-20 CE 2.9 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE- *Pour adoption***

Il est proposé par Mme Linda Lemieux et appuyé par Mme Mélanie Désormiers de lever la séance à 17 h 48.

CÉ-CFNT-  
12022020-19-20-14

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

---

La présidente,

La secrétaire,

---

Mme Marie-Noël Richer

---

Mme Annie Tourangeau